

**Procès-verbal de la séance
du Conseil Communal d'Oron
tenue le lundi 23 juin 2014
à la grande-salle d'Ecoteaux**

Présidence : M. Jean-Luc Schwaar
Scrutateurs : Mme Eléonore Escher
M. Rémy Stuby
Secrétaire : Mme Lorraine Bard

Le Président du Conseil, Monsieur Jean-Luc Schwaar, ouvre la séance du conseil communal à 20h. Il souhaite la bienvenue aux Conseillères et Conseillers, ainsi qu'aux membres de la Municipalité, au public et qu'aux représentants de la presse: Mme Proctoliet pour le Régional, M. Richard pour le Courier et M. Fernandez pour le Messenger.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour
--

1. Appel
2. PV de la séance du 12 mai 2014
3. Communication du bureau
4. Communication de la Municipalité
5. Nomination d'un(e) délégué(e) pour l'association VOG
6. PREAVIS MUNICIPAL N° 11/2014
Rapport de gestion sur l'année 2013
7. PREAVIS MUNICIPAL N° 12/2014
Comptes 2013
8. PREAVIS MUNICIPAL N° 13/2014
Crédit pour l'achat de terrain pour l'agrandissement du collège d'Oron-la-Ville
9. PREAVIS MUNICIPAL N° 14/2014
Adoption de la convention de l'Etablissement scolaire Oron-Palézieux
10. PREAVIS MUNICIPAL N° 15/2014
Crédit pour le remplacement d'une coupole de la salle de gymnastique à Oron-la-Ville
11. PREAVIS MUNICIPAL N° 18/2014
Modification des statuts VOG
12. ELECTIONS 2014-2015
Président, Vice-président, Scrutateurs, Scrutateurs-suppléants
13. Divers et propositions individuelles

Appel

- 46 Conseillers sont présents sur 68. Le quorum étant atteint, le Président ouvre formellement la séance.

PV du 12 mai 2014

- **Le Président du Conseil** demande s'il y a des corrections, modifications. Aucune remarque n'est formulée sur le procès-verbal. Des remerciements sont formulés par le Président à l'attention de la secrétaire du Conseil pour la tenue du PV, qui sera archivé tel quel.

Communication du bureau

- **Le Président du Conseil** informe que Le Groupement Forestier Broye-Jorat, organise la journée en forêt, le 27 septembre 2014 à Carrouge.
- Rappel que selon l'art. 61 du Règlement du Conseil communal, les délégués aux diverses associations doivent faire un rapport au Conseil Communal, au moins après chaque assemblée à laquelle ils ont participé.
- Modification du Règlement du Conseil communal : il s'avère nécessaire de réviser ce règlement pour y introduire l'élection au système proportionnel. En outre, plusieurs conseillers ont demandé qu'on s'interroge sur le nombre de membres. Le bureau du Conseil va se mettre au travail et des questions seront posées aux membres du Conseil.

Communications de la Municipalité

- **M. Philippe Modoux, Syndic** souhaite la bienvenue aux Conseillers et à la Presse. Il annonce que 2 concerts des cadets de l'Harmonie d'Oron auront lieu : à 19h le 25 juin 2014 devant l'église de Châtillens et le 2 juillet 2014 à Vuibroye.
- Le 31 juillet 2014, manifestations à Chesalles-sur-Oron et Ecoteaux. Le 1^{er} août aura lieu à Palézieux sur la place du Concours Hippique, l'invité de cette année est M. Wehrli Laurent (Président du Grand Conseil).

Nomination d'un(e) délégué(e) pour l'association VOG

- **Le Président du Conseil** informe le conseil communal que Mme Christelle Dutoit n'est plus déléguée à l'association VOG, suite à sa démission. M. Edouard Fonjallaz la remplace étant actuellement membre suppléant, il devient membre. Le Président précise qu'il faut nommer un nouveau suppléant pour cette association.
- **M. Eric Birchmeier** se propose comme membre suppléant.

Nouveau membre suppléant à l'association VOG :

M. Eric Birchmeier

Nouveau membre à l'association VOG :

M. Edouard Fonjallaz

PREAVIS MUNICIPAL N° 11/2014
Rapport de gestion de l'année 2013

- **Le Président du Conseil** passe la parole au Président de la COGEST, pour la lecture du rapport.
- **M. Philippe Taillens**, Président de la commission de Gestion, lit le rapport de sa commission.
- **Le Président du Conseil** remercie les membres de la commission pour le travail effectué et ouvre la discussion, d'abord sur les réponses de la Municipalité aux observations de la commission, qui seront votées si nécessaire, et ensuite la discussion générale sur le rapport.
- **Le Président du Conseil** donne lecture de l'observation 1 du rapport de Gestion et rappelle que la réponse de la Municipalité a été fournie aux Conseillers, il ouvre ensuite la discussion.
- **M. Philippe Modoux, Syndic**, mentionne que la Municipalité est là pour répondre à toutes les questions et qu'elle a fait le mieux possible pour répondre aux questions de la COGEST.
- **Le Président du Conseil** constate que la parole n'est pas demandée

La discussion n'étant pas ouverte, la réponse de la Municipalité à l'observation 1 est validée sans vote

- **Le Président du Conseil** donne lecture de l'observation 2 du rapport de Gestion et ouvre la discussion.
- **M. Philippe Taillens** demande si lors de vacances d'un titulaire, il n'y a pas de contrôles dans les parkings et donc, pas d'amendes.
- **M. Philippe Modoux, Syndic** : lors de vacances d'été, le titulaire n'est pas forcément remplacé, mais il y a aussi moins de voitures parquées. Autrement en règle générale, il y a un remplaçant.
- **Le Président du Conseil** passe au vote.

Résultat : la réponse de la Municipalité à l'observation 2 est acceptée à l'unanimité

- **Le Président du Conseil** donne lecture de l'observation 3 du rapport de Gestion et ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée

La discussion n'étant pas ouverte, la réponse de la Municipalité à l'observation 3 est validée sans vote

- **Le Président du Conseil** donne lecture de l'observation 4 du rapport de Gestion et ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée.

La discussion n'étant pas ouverte, la réponse de la Municipalité à l'observation 4 est validée sans vote

- **Le Président du Conseil** donne lecture de l'observation 5 du rapport de Gestion et ouvre la discussion.
- **M. Alain Maibach** demande des précisions sur la PC qui fusionne, il n'y aura plus que 2 offices Régionaux
- **M. Philippe Modoux, Syndic**, précise que si fusion il y a, le centre sera à Oron-le-Châtel car les locaux sont libres.
- **Le Président du Conseil** passe au vote.

Résultat : la réponse de la Municipalité à l'observation 5 est acceptée à l'unanimité.

- **Le Président du Conseil** donne lecture de l'observation 6 du rapport de Gestion et ouvre la discussion.
- **M. Philippe Taillens** demande sur quel site spécialisé l'annonce a paru.
- **M. Thierry Menétrey, Municipal**, répond que les annonces ont été mises sur le site « anibis » et que 7 personnes sont venues faire des visites.
- **Le Président du Conseil** passe au vote.

Résultat : la réponse de la Municipalité à l'observation 6 est acceptée à l'unanimité

- **Le Président du Conseil** donne lecture de l'observation 7 du rapport de Gestion et ouvre la discussion.
- **M. Frédéric Etter** demande si les baux manquants vont être établis d'ici la fin de l'année.
- **M. Thierry Menétrey, Municipal**, précise que pour la personne seule, le bail va être fait, mais pour le couple âgé, la Municipalité estime qu'il n'y a pas besoin.
- **M. Frédéric Etter** rappelle qu'un bail, c'est important. Il demande qu'un bail soit établi également pour le couple âgé.
- **M. Philippe Modoux, Syndic** indique que ce couple est dans cet appartement depuis plus de 25 ans, et que cela rentre en ligne de compte. Il précise qu'il a pris note de cette remarque.
- **M. Frédéric Etter** maintient sa demande, cela sera l'occasion de leur rendre une visite.
- **Le Président du Conseil** passe au vote.

Résultat : la réponse de la Municipalité à l'observation 7 est acceptée par 38 oui – 4 non et 4 abstentions.

- **Le Président du Conseil** donne lecture de l'observation 8 du rapport de Gestion et ouvre la discussion.
- **M. Philippe Taillens** demande combien de temps il faudra attendre pour la modification du site internet.
- **Mme Danielle Richard, Municipale** : il faut compter une année pour l'amélioration du site internet, c'est-à-dire au 30 juin 2015.
- **M. Frédéric Etter** : pourquoi un délai si long ? Il demande ce qu'il y a de compliqué dans la modification du site internet.
- **Mme Danielle Richard, Municipale**, précise qu'une grande réflexion devra être menée sur le contenu du site et sur la manière de faire passer la communication via le site, il faudra de plus établir un cahier des charges.
- **M. Markus Pichler**, demande si un appel d'offre sera fait.

- **Mme Danielle Richard, Municipale**, répond qu'il faut d'abord établir le cahier des charges et que la commune fera ensuite un appel d'offre.
- **M. Christian Bays**, trouve très bien que la commune prenne le temps de réfléchir et d'établir un cahier des charges. Il précise qu'il ne faut pas oublier les personnes malvoyantes.
- **Le Président du Conseil** passe au vote.

Résultat : la réponse de la Municipalité à l'observation 8 est acceptée à l'unanimité.

- **Le Président du Conseil** donne lecture de l'observation 9 du rapport de Gestion et ouvre la discussion.
- **M. Philippe Taillens** remercie la Municipalité pour sa réponse au point 2. Il revient sur le délai, car la COGEST préférerait recevoir le rapport de Gestion plus vite, après la validation de la Municipalité. Il maintient la demande de la Commission de Gestion.
- **M. Philippe Modoux, Syndic**, rappelle que les délais sont très courts, la Municipalité va faire de son mieux.
- **M. Philippe Taillens**, précise que le rapport de Gestion a été validé par la Municipalité le 2 avril, et que la commission ne l'a reçu que le 7 mai. Il demande juste à le recevoir un peu plus vite.
- **Le Président du Conseil** passe au vote.

Résultat : la réponse de la Municipalité à l'observation 9 est acceptée par 41 oui et 5 abstentions

- **Le Président du Conseil** clôt la discussion sur le rapport de Gestion et demande s'il y a des questions sur le préavis. La parole n'est pas demandée, il propose de passer au vote sur le préavis.
- **M. Alain Maibach** remercie la Municipalité pour ce rapport de Gestion, très bien fait. Toutefois, il trouve dommage que le SDIS occupe le 1/5 du document ; le rapport du SDIS pourrait être résumé.
- **Le Président du Conseil** constate que la parole n'est plus demandée. Il propose de passer au vote sur le préavis.

Résultat : le Préavis 11/2014 est accepté à l'unanimité.

PREAVIS MUNICIPAL N° 12/2014 Comptes 2013

- **Le Président du Conseil** passe la parole au Président de la COFIN, pour la lecture du rapport.
- **M. Hubert Bovet**, Président de la commission des Finances, donne une lecture simplifiée du rapport de sa commission.
- **Le Président du Conseil** remercie les membres de la commission pour le travail effectué et ouvre la discussion sur ce préavis et le rapport de commission.
- **M. Alain Maibach** : page 75 : « Déchèterie », participation des communes autorisées ; il demande si le chiffre de frs. 67.- par habitant va augmenter.

- **M. Philippe Modoux, Syndic**, précise que ce chiffre est compté sur l'ensemble de la population. La quantité de déchets que les autres communes déposent est difficilement quantifiable. L'avenir nous dira si ce montant va changer.
- **M. Frédéric Etter** demande si les rentrées fiscales sont prévisibles, comme l'année 2013 a été une bonne année.
- **M. Philippe Modoux, Syndic**, l'année 2013 était exceptionnelle au niveau des successions, il doute que cette année soit aussi bonne. Au sujet des autres rentrées, cela sera stable.
- **M. Jean-Luc Kissling** : s'agissant de la quotité de la dette brute avec plafond d'endettement, il demande comment est calculé l'engagement de la commune dans les associations.
- **M. Philippe Modoux, Syndic**, précise que la participation de la commune dans les diverses associations n'est pas comptée dans le plafond d'endettement.
- **M. Jean-Luc Kissling**, demande une estimation des chiffres.
- **M. Philippe Modoux, Syndic** : le VOG est financé à 90% par notre commune.
- **Le Président du Conseil** clôt la discussion et propose de passer au vote.

Résultat : le Préavis 12/2014 est accepté à l'unanimité.

PREAVIS MUNICIPAL N° 13/2014 Crédit pour l'achat de terrain pour l'agrandissement du collège à Oron-la-Ville

- **Le Président du Conseil** passe la parole au Président de la Commission ad hoc.
- **M. Georges Locher**, Président de la commission ad hoc, donne une lecture simplifiée du rapport de la commission chargée d'étudier le préavis.
- **M. Hubert Bovet**, Président de la commission des finances, donne une lecture résumée du rapport de sa commission.
- **Le Président du Conseil** remercie les membres des commissions pour le travail effectué et ouvre la discussion sur ce préavis et les rapports de commissions.
- **M. Alain Maibach** rappelle que le Conseil avait accepté le préavis 25/2012, au sujet d'une demande de crédit pour une étude sectorielle, et que maintenant nous avons déjà un projet pour un collège. Il trouve que lors de la séance du 12 mai dernier, le bureau d'architecture n'a pas été très convainquant. Il demande si la commune a un résultat concernant cette étude sectorielle.
- **M. Philippe Modoux, Syndic**, mentionne que cette étude sectorielle a été faite avec plusieurs projets, par exemple sur le site de Norba ou faire raser la Villa des Maîtres. Il rappelle que l'entreprise Norba ne va pas partir tout de suite d'Oron-la-Ville. Il précise que l'achat de ce terrain est une bonne opportunité, car il y a possibilité de le mettre tout près du collège actuel.
- **M. Georges Locher** appuie la Municipalité. Le terrain est bien placé, le prix d'achat est correct et les propriétaires sont d'accord de vendre.
- **Mme Laurence Bellon** est d'accord pour l'achat du terrain, mais demande à la Municipalité de créer une commission pour l'étude du meilleur projet pour palier le manque actuel de classes

- **M. Philippe Modoux, Syndic** précise qu'il y aura des commissions, avec des parents d'élèves, des voisins, etc. La Municipalité sera à l'écoute, car c'est une future construction d'une grande complexité.
- **M. Frédéric Etter** demande si la commune est obligée d'acheter tout de suite ce terrain, car la hoirie n'est pas pressée de vendre.
- **M. Philippe Modoux, Syndic**, indique qu'en effet la hoirie n'était pas pressée de vendre, mais maintenant ils nous relancent. La Municipalité a de la peine à imaginer meilleur endroit où implanter ce nouveau collège.
- **M. Philippe Demierre** n'est pas convaincu à 100% par ce projet, mais c'est une bonne opportunité d'achat et c'est un bon investissement.
- **M. Pierre-André Raynaud** demande si la hoirie a établi une clause particulière, prévoyant que la vente n'a pas lieu si la commune ne construit pas le collège.
- **M. Philippe Modoux, Syndic** informe qu'à ce jour, il n'y a pas d'acte notarié, mais un simple document signé des deux parties, et qu'il n'y a pas de clause particulière.
- **M. Pierre-André Raynaud** précise qu'il faut faire attention, car peut-être que le projet pourra se faire ailleurs.
- **Le Président du Conseil** passe au vote

Résultat : le Préavis 13/2014 est accepté par 45 Oui et 1 Abstention

PREAVIS MUNICIPAL N° 14/2014

Adoption de la convention de l'Etablissement scolaire Oron-Palézieux

- **Le Président du Conseil** passe la parole au Président de la Commission ad hoc.
- **M. Christian Bays**, Rapporteur de la commission ad hoc, donne une lecture simplifiée du rapport de la commission chargée d'étudier le préavis.
- **M. Markus Pichler** rappelle qu'il a fait partie du groupe de travail chargé d'examiner cette question dans le cadre de la fusion. Il précise qu'un contrat de droit administratif a été privilégié, car il permet d'avoir un œil sur les comptes. M. Pichler observe que la proposition de la Municipalité a pour effet de déposséder le Conseil communal de l'essentiel de ses prérogatives, notamment quant au vote sur le budget et les comptes. Il craint que le conseil n'aie plus rien à dire et il faut pour cela refuser ce préavis. Il faut ensuite convaincre Essertes et Maraçon de séparer le politique de l'administratif.
- **M. Philippe Taillens** va dans le même sens que M. Pichler. Sur le site internet du canton de Vaud, il a trouvé une convention type. Il précise que l'art. 5 n'est pas le même que dans le projet présenté. Il fait le même constat que M. Pichler : le Conseil n'aura plus rien à dire. Il faut refuser ce préavis.
- **M. Gérald Wist, Municipal**, rappelle que le contrat de droit administratif est refusé par les 2 autres communes, il s'agit d'un gros budget : la plus grosse part va aux bâtiments, ensuite il y a environ frs. 700'000.- pour les transports et frs 200'000.-, pour les salaires en partie. Le budget est validé par les COFIN et la commune d'Oron à la majorité des voix, en cas de désaccord.
- **M. Florian Meyer** indique que la commission ad hoc a bien fait les choses. La commission a décidé de prendre son temps pour étudier toutes les alternatives, comme le contrat de

droit administratif avait été refusé par les 2 autres communes. Pour créer une association de communes, c'est très compliqué. Il est d'avis que l'organe le plus important sera le conseil d'établissement (explications dans le rapport de commission ad hoc, schéma).

- **M. Markus Pichler** demande pourquoi faire compliquer, lorsque l'on peut faire simple ! Il ne faut pas laisser filer l'aspect financier. Il rappelle que cela fait longtemps que la commune doit instituer un conseil d'établissement.
- **M. Frédéric Etter** précise que la COGEST voit le budget, comme cela est indiqué dans l'art. 8 de la convention.
- **M. Gérald Wist, Municipal**, ne croit pas s'être écarté de la convention-type s'agissant du budget. Il observe que, c'est impossible de connaître les chiffres à l'avance pour les transports, Car postal transmettant les chiffres en septembre. Ensuite, nous avons maximum 1 mois pour discuter avec la Municipalité et ensuite le mettre dans le budget.
- **M. Philippe Taillens** précise que les délais ont été modifiés dans le contrat (15 octobre au lieu du 1^{er} septembre) Il indique également que c'est bien le législatif qui doit donner son accord.
- **M. Alain Maibach** a essayé de comprendre l'art. 5, et il faut regarder également l'art. 4. Il ne comprend pas cette convention. Il faut refuser ce préavis
- **M. Frédéric Etter** n'est pas convaincu du fait qu'Oron dispose du plus grand nombre de voix, en cas de désaccord.
- **M. Gérald Wist, Municipal**, observe qu'il faut faire la différence entre discuter et décider. Il relève que s'il n'y a pas d'entente, c'est Oron qui décide. Nous sommes en démocratie.
- **M. Markus Pichler** trouve surprenant d'obtenir les chiffres seulement en septembre de la part de Car Postal, alors que selon ses souvenirs, c'est possible de les avoir en juin déjà.
- **M. Frédéric Etter** n'est pas d'accord avec M. Wist : c'est un droit de discuter et c'est important d'avoir ce genre de débat.
- **M. Philippe Modoux, Syndic**, annonce que le débat a déjà eu lieu. Ce soir, il n'y a pas d'amendement possible. Il précise que les 3 conseils des 3 communes vont nommer une commission pour étudier le budget. Si ce préavis est refusé ce soir, il faudra tout recommencer et se remettre autour de la table. L'établissement fonctionne quand même, sans convention.
- **M. Markus Pichler** estime qu'il ne faut pas céder, il faut les mêmes conditions pour toutes les communes. La Municipalité d'Oron doit rester ferme et faire passer le modèle du contrat de droit administratif.
- **M. Philippe Modoux, Syndic**, répète que les 2 autres communes ne veulent pas de ce contrat, mais privilégient l'entente intercommunale qui est présentée au conseil ce jour
- **M. Philippe Taillens** remercie pour le travail déjà effectué jusqu'à ce jour.
- **Le Président du Conseil** clôt la discussion et rappelle qu'il n'y a pas d'amendement possible. Il propose de passer au vote sur le préavis.

Résultat : le Préavis 14/2014 est accepté par 17 Oui – 12 Non et 16 Abstentions

PREAVIS MUNICIPAL N° 15/2014
Crédit pour le remplacement des coupoles de la salle de gymnastique à Oron-la-Ville

- **Le Président du Conseil** passe la parole au président de la commission ad hoc.
- **M. Pierre-André Raynaud**, Rapporteur de la commission ad hoc, donne une lecture résumée du rapport de la commission chargée d'étudier le préavis.
- **M. Hubert Bovet**, Président de la commission des Finances, résume le rapport que celle-ci a rédigé.
- **Le Président du Conseil** remercie les membres des commissions pour le travail effectué et ouvre la discussion sur ce préavis et les rapports des commissions. La parole n'étant pas demandée, il passe au vote

Résultat : le Préavis 15/2014 est accepté par 45 oui et 1 abstention.

PREAVIS MUNICIPAL N° 18/2014
Modification des statuts de l'association VOG

- **Le Président du Conseil** passe la parole au Président de la commission ad hoc.
- **M. Daniel Demiéville**, Président de la commission ad hoc, donne une lecture du rapport de la commission chargée d'étudier le préavis.
- **Le Président du Conseil** remercie les membres de la commission pour le travail effectué et ouvre la discussion sur ce préavis et le rapport de commission. La parole n'étant pas demandée, il passe au vote.

Résultat : le Préavis 18/2013 est accepté à l'unanimité

ELECTIONS 2014-2015
Président, Vice-président, Scrutateurs, Scrutateurs-suppléants

- **Le Président du Conseil** annonce en premier lieu qu'il s'agit de nommer un nouveau Président du Conseil. Pour rappel et selon le résultat du sondage de l'année dernière, un tournus avait été demandé.
- **M. Florian Meyer** propose M. Alain Maibach, actuel Vice-président
- **M. Alain Maibach** confirme qu'il est d'accord.
- **Le Président du Conseil** : aucune autre personne ne s'étant ou étant proposée, il est procédé à l'élection. Conformément au règlement du conseil, le vote a lieu à bulletin secret.

Résultat : M. Alain Maibach est élu Président du Conseil avec 39 voix

- **M. Alain Maibach** prend la place du Président du Conseil pour la suite; il remercie les conseillères et conseillers pour leur confiance et invite les membres du Conseil à nommer un nouveau Vice-président.
- **M. Frédéric Etter** propose M. Jean-Luc Schwaar, actuel Président pour la fonction de Vice-président. M. Schwaar est candidat à cette élection. Aucune autre personne ne s'étant ou étant proposée, il est procédé à l'élection et le vote a lieu à bulletin secret.

Résultat : M. Jean-Luc Schwaar est élu Vice-président avec 41 voix

- **Le Président du Conseil** reprend sa place et remercie les membres du Conseil pour leur confiance. Il informe les Conseillers qu'il faut nommer 2 scrutateurs.
- **M. Alain Maibach** propose les scrutateurs suppléants actuels.
- **Le Président du Conseil** propose de les élire par acclamation.

Nouveaux scrutateurs : Messieurs Pierre-André Maillefer et Jean-Pierre Mathieu

- **Le Président du Conseil** annonce qu'il faut nommer encore 2 scrutateurs-suppléants
- **M. Alain Maibach** propose les 2 scrutateurs actuels. Ces derniers sont d'accord.
- **Le Président du Conseil** propose de les élire par acclamation.

Nouveaux scrutateurs-suppléants Mme Eléonore Escher et M. Rémy Stuby

Divers et propositions individuelles

- **Le Président du Conseil** ouvre la discussion.
- **M. Michel Delavy** demande si tous les moloks sont équipés pour la pesée des sacs
- **M. Gérard Wist, Municipal**, indique qu'il reste 5 moloks à équiper et que cela sera fait ce vendredi.
- **M. Jean-Luc Kissling** remercie la secrétaire du Conseil pour son travail et propose de le faire sous forme d'applaudissements.
- **Le Président du Conseil** clôt ce point de l'ordre du jour.

Il souhaite un bel été à tous et les invite à la collation qui suivra.

La séance est levée à 22h10.

Procès-verbal accepté par le Bureau du Conseil, le 1^{er} septembre 2014

Le Président

Jean-Luc Schwaar

Au nom du Conseil Communal



La Secrétaire

Lorraine Bard